

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 DATE ET LIEU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à BRIGNAIS, Complexe sportif P. Minssieux. **Départ à 9 h00 : TRAIL DES TARD VENUS 21 km (barrières horaires: 6° km/1h et 15° km/2h), FOULÉE DES TARD VENUS 12 km, FOULÉE DU BARRAY 5 km, MARCHÉ NORDIQUE 12 km (pas de dossard, pas de classement).** Départ à 11 h 30 : Courses enfants (pas de dossard, pas de classement)

ARTICLE 2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE Course nature ouverte à tous les sportifs suffisamment entraînés. Les mineurs s'engagent sous l'entière responsabilité de leurs parents : signature du bulletin obligatoire.

ARTICLE 3 CATEGORIES

Catégories	Années	Catégories	Années
Vétérans 5	1937 et avant	Juniors	1998-1999
Vétérans 4	1938 - 1947	Cadets	2000-2001 (12 km)
Vétérans 3	1948 - 1957	Minimes	2002-2003 (5 km)
Vétérans 2	1958 - 1967	Benjamins	2004-2005 (1,5 km) 11 h 30
Vétérans 1	1968 - 1977	Poussins	2006-2007 (1,5 km) 11 h 30
Seniors	1978 -1994	Mini poussins	2008-2010 (0,8 km) 11 h 45
Espoirs	1995 -1997		

ARTICLE 4 PARCOURS

 21 km, 12 km, 5 km et marche nordique sur routes et chemins.

Marquage de tous les kilomètres. Les véhicules à moteur (sauf officiels), deux roues, coureurs sans dossards ne seront pas autorisés à accompagner les participants.

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ CIVILE Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la société d'assurance **ALLIANZ**. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 6 ASSISTANCE La Police Municipale de Brignais, un médecin et la Croix Blanche assureront la sécurité sur le parcours avec les bénévoles du « RAIDS EUROSPORTIFS DE BRIGNAIS. »

ARTICLE 7 RAVITAILLEMENT au 5^e km, 10^e km 15^e km et à l'arrivée.

ARTICLE 8 INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS Les inscriptions sont reçues accompagnées du certificat médical ou de la licence et du règlement par chèque à l'ordre de :

Raids Eurosportifs de BRIGNAIS - 4, allée Gérard de Nerval - 69530 BRIGNAIS

Inscription sur le site www.raids-eurosportifs.eu, ou par courrier jusqu'au **jeudi 7 septembre 2017**

Sur place, au complexe sportif P. MINSSIEUX le **samedi 9 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,**

Le **dimanche 10 septembre de 7 h 00 à 8 h 30 : supplément de 2 €**

Bulletin d'inscription dans le magasin **RUN-ALP**, 2 rue Charmettes 69100 Villeurbanne jusqu'au 7 septembre 2017.

Prix de l'inscription : **15 € pour le 21 km - 12 € pour le 12 km - 6 € pour le 5 km - 10 € pour la marche nordique - 2 € pour les courses enfants.**

ARTICLE 9 REMISE DES PRIX à 12h pour LE TRAIL DES TARD VENUS (21 km) et LA FOULÉE DES TARD VENUS (12 km) Récompense aux 3 premiers de chaque catégorie. Pour LA FOULÉE DE BARRAY récompenses aux 3 premiers Hommes et Femmes. **Lots aux 600 premiers inscrits. Lots par tirage au sort des dossards.**

ARTICLE 10 LES COUREURS DEVRONT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

La participation à cette épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Tout litige sera tranché par un juge arbitre à l'aide du règlement F.F.A. des courses sur route. Cependant en cas de force majeure, les organisateurs se réservent la possibilité d'apporter des modifications au parcours.

Ravitaillement offert par le magasin SPAR de Brignais